



### **NOM, DATE, ITINERAIRE :**

Le Black Mountain Trail est une course pédestre (sur sentier et chemins de montagne) organisée par l'Association "ESPRIT MONTAGNE NOIRE".

Trois distances sont proposées :

18 KM 1000D+, 33 KM 2100D+ et 55 KM 3600D+

Heures de départ :

- 55 KM : 6h00 (300 coureurs MAX)
- 33 KM : 8h00 (630 coureurs MAX)
- 18 KM : 10h00 – 12h00 par vagues (1080 coureurs MAX)

### **CONDITIONS ET PARTICIPATION :**

Les coureurs devront être âgés de plus de 18 ans le jour de la course (catégories seniors à vétérans).

Les inscriptions ne seront validées que si elles sont accompagnées :

- pour les licenciés d'une photocopie de leur licence sportive FFA en cours de validité. (les licences FF Triathlon, FF Courses d'Orientation, FF Pentathlon Moderne ne sont plus acceptées)
- pour les non licenciés du certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de la pratique de l'athlétisme en compétition, ou de la pratique de la course à pied en compétition daté de moins d'un an à la date de la course et remis maximum 1 semaine avant la course.

Les certificats et copies de la licence pourront être téléchargés lors de l'inscription ou envoyés par la suite par courrier postal :

Black Mountain Trail  
6 impasse d'autan  
81240 Saint-Amans Valtoret

ou par courrier électronique à :

[bmtcertifmedical@gmail.com](mailto:bmtcertifmedical@gmail.com)

## **INSCRIPTION ET DROITS D'ENGAGEMENT :**

(Comprenant un produit textile de qualité, le chronométrage par puces électroniques, les ravitaillements et le petit-déjeuner).

- Objectif Nore 18 KM : 18,00 € (3 premières vagues de 60 coureurs puis 10 vagues de 90 coureurs)
- Black Race 33 KM : 27,00 €
- Coupo Cambo 55 KM : 38,00 €
- Rando des Gourmets : 5,00€ (comprenant un ravitaillement).

L'inscription à la randonnée ne comprend pas de chronométrage et de tee-shirt technique de course.

- La course des Héros : inscription gratuite jusqu'au jour de la course. 100 places MAX / Autorisation parentale obligatoire.

Les inscriptions ouvriront le 18 novembre 2018 et pourront être effectuées par courrier avant le 15 février 2019 ou par internet jusqu'au 25 février 2019.

Elles seront closes le 25/02/2019 ou dès que le nombre maximal de 2010 inscriptions sera atteint, aucune inscription ne sera possible le jour de la course (Hors Rando des Gourmets et Course des Héros).

Le choix de la taille du tee-shirt technique se fait à l'inscription et cela jusqu'au 15 janvier 2019. Attention, les coureurs qui s'inscriront après cette date n'auront pas la garantie d'avoir un textile à leur taille.

Les coureurs ont la possibilité de choisir leurs vagues de départ sur le 18Km et cela au moment de leurs inscriptions (sur format papier nous entrerons les coureurs dans les vagues choisies. En cas de vague complète nous inscrirons sur la suivante etc...).

### **Bonus !**

**Le premier inscrit de chaque département sera remboursé jusqu'au 18 Novembre 2018 à 23h59!**

**Les inscrits (Courses Trail) avant le 15 Janvier seront référencés dans les listes des coureurs présentes dans le Programme Officiel qui sera offert à tous les participants.**

## **ANNULATION ET CONDITIONS D'INDEMNITÉ :**

L'organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions.

La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

- un accident
- une maladie grave
- le décès du coureur lui-même

Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat, au plus tard le 16 février 2019 à l'adresse mail : [bmtorganisation@gmail.com](mailto:bmtorganisation@gmail.com)

En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera selon les conditions suivantes.

Montant remboursé en pourcentage du montant de l'inscription et de la date de réception de la demande :

**Avant le 30 novembre 2018 : 80%**

**Du 1 décembre au 15 janvier 2019 : 70%**

**Du 16 janvier au 15 février 2019 : 50%**

**Après le 16 février, aucun remboursement ne sera pris en compte.**

## **ARRIVÉE ET RÉCOMPENSES :**

Un ravitaillement «gourmand» sera servi à tous concurrents (course Trail).

Seront récompensés :

- 18 KM : 3 premiers hommes et femmes.
- 33 KM : 3 premiers hommes et femmes.
- 55 KM : 3 premiers hommes et femmes.
- Les 1er de chaque catégories hommes et femmes.

## **CHRONOMÉTRAGE :**

Une puce électronique, servant au chronométrage, sera distribuée avec le paquetage de départ. Le participant rendra celle-ci à son arrivée. Une balise GPS sera prêtée à certains coureurs choisis par l'organisation et en accord avec eux, cette balise sera à restituer en fin de course au chronométreur.

## **MATÉRIEL OBLIGATOIRE :**

Chaque coureur doit avoir avec lui, pendant toute la durée de la course, la totalité de son matériel obligatoire. Le contrôle du matériel pourra être effectué, sur le parcours, par le responsable des ravitaillements ou par les contrôleurs. Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course.

Liste du matériel obligatoire :

- réserve d'eau (minimum 1 litre)

- une lampe frontale en bon état de fonctionnement. Seuls les coureurs du 55 KM sont tenus d'avoir cette lampe
- une couverture de survie
- réserve alimentaire

**Liste du matériel fortement conseillé en cas de mauvaises conditions météorologiques :**

- veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps de montagne ;
- sous couche thermique
- bas couvrant la totalité des jambes ;
- tour de cou / buff
- gants

=> Cette indication vous sera donnée si besoin la veille de la course sur le facebook ([www.facebook.com/blackmountaintrail](http://www.facebook.com/blackmountaintrail)) ainsi que sur le site ([www.blackmountaintrail.fr](http://www.blackmountaintrail.fr)).

**ASSURANCES :**

Individuelle accident : il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'organisation : [bmtorganisation@gmail.com](mailto:bmtorganisation@gmail.com)

**SIGNALISATION ET BALISAGE :**

Le balisage sera assuré avec de la rubalise spécifique ou une bombe de peinture biodégradable ainsi que des panneaux fléchés et piquets à fanions. Sur les portions ouvertes à la circulation le concurrent devra se conformer au code de la route.

Des signaleurs seront présents aux points jugés les plus problématiques. Des serre-files seront présents pour sécuriser la course. Ils assureront également le débalisage systématique.

**SÉCURITÉ :**

La Croix Rouge 81 sera présente sur le terrain pour assurer les secours de première urgence, avec véhicule et liaison avec le Centre Hospitalier Castres Mazamet. Des

médecins assureront les soins de première urgence (leur nombre sera en fonction du nombre de participants). Une équipe de secours supplémentaire avec des véhicules ambulance sera également présente sur l'aire de départ/arrivée.

### **REMISE DES DOSSARDS :**

Elle aura lieu la veille de la course (01/03/2019), dans le village de départ entre 17h00 et 19h00 à la salle de Gassiès.

L'organisation mettra en place une remise de dossards le jour de la course.

Cette remise aura lieu de 4h45 à 12h00 du matin à la salle de Gassiès.

L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de retards coureurs lors de la remise des dossards le jour de la course. Prévoir d'arriver 1 heure avant le départ.

### **RAVITAILLEMENT :**

Le principe de course individuelle en semi autosuffisance est la règle. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture. Le coureur doit veiller, à disposer au départ de chaque poste ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui sont nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant.

### **BARRIÈRES HORAIRES, ABANDONS ET TRANSFERTS :**

Des barrières horaires seront mises en place sur le 55 KM.

**Les concurrents se verront arrêtés au ravitaillement d'Albine à 10h05 (KM 20 retour par navette) à 14h00 à la route de Nore (KM 38 retour par navette ou tracé KV).**

**Les coureurs qui arriveront après 17h30 ne seront pas classés.**

### **MODIFICATION DU PARCOURS ET ANNULATION DE LA COURSE :**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment, le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, forts risques orageux...) ou décision des autorités, le départ peut-être reporté voire la course annulée. Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours.

Dans le cas de l'annulation de l'évènement pour les raisons précitées aucun remboursement d'inscriptions n'aura lieu.

### **DROIT À L'IMAGE :**

Par sa participation à l'une des courses inscrites au Black Mountain Trail ® - édition 2019,

chaque concurrent autorise expressément l'association organisatrice, ESPRIT MONTAGNE NOIRE ou l'un de ses partenaires à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ces courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

#### **CNIL :**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse complète.

#### **PÉNALTÉS ET DISQUALIFICATIONS :**

Les concurrents seront éliminés(E) ou recevront une pénalité de temps(T) pour cause de :

- (E) falsification de dossard ;
- (T) absence de dossard ;
- (E) absence de l'équipement obligatoire ;
- (E) non pointage aux postes de contrôles ;
- (E) pollution ou dégradations des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritrus...);
- (E) refus de se faire examiner par un médecin ;
- (T) ravitaillement en dehors des zones prévues ;
- (E) manque de respect auprès du public ou des membres de l'organisation ;
- (E) utilisation d'un moyen de transport extérieur.

Le non-respect du règlement par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du comité d'organisation sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

#### **ÉTHIQUE DE COURSE :**

- en cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié
- respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol et ne pas crier intempestivement
- respecter le balisage. seul garant de votre bonne orientation
- profiter des superbes paysages

- respecter les zones autorisées au public
- penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes
- regroupez-vous pour former des voitures complètes : le trafic sera d'autant moins dense sur les sites autorisés
- ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.

Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la course de Trail.

#### **NUIT DU TRAIL :**

Afin que les groupes soient ensemble à table, un responsable par groupe doit être nommé pour récupérer les tickets "Réservation Table" de chaque participant. Il donnera ensuite l'ensemble des tickets du groupe (obligatoire) à l'organisation lors de la remise des paquetages (salle de Gassiès le 2 et 3 mars 2019) en précisant le nom du groupe.

#### **ACCEPTATION DU REGLEMENT :**

*Avec son inscription, le participant accepte, sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course.*

Il s'engage à suivre le parcours prévu.

Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision du comité d'organisation.